

## Rémunérations contestées

## La cheffe des foyers pour mineurs a été mise à pied

**La responsable par intérim et son directeur financier ont été suspendus. Ils se seraient octroyés des hausses de salaire hors cadre.**

**Rachad Armanios et Sylvain Besson**

Séisme à la tête de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), qui regroupe 44 foyers ou structures d'accueil et d'hébergement de mineurs: la secrétaire générale par intérim - la plus haute fonction - et le directeur administratif et financier ont été suspendus temporairement, la semaine passée, par le conseil de fondation.

Raisons de cette décision prise à l'unanimité: des «incertitudes concernant le bon respect de processus internes, plus précisément sur les conditions encadrant plusieurs modifications salariales», selon un message aux collaborateurs de la FOJ que la «Tribune de Genève» s'est procuré.

Selon un interlocuteur, les responsables se seraient accordés des hausses «sans rien dire», et en auraient accordé à une cinquantaine de collaborateurs.

Tout est pourtant codifié selon la grille salariale de l'État qu'applique l'organisation, poursuit cette source, car la FOJ est une fondation de droit public. Liée au Canton par des contrats de prestations, elle est le principal partenaire du Département de l'instruction publique (DIP) pour l'hébergement de mineurs placés en foyer par mesure de protection. Elle héberge ainsi près de 600 mineurs éloignés de leurs familles en raison notamment de maltraitements ou de négligences parentales. La FOJ assure également le suivi socio-éducatif d'enfants et de jeunes de 0 à 25 ans. Elle emploie près de 600 collaborateurs.

## Pas de validation

Son président, Marc Nobs, confirme l'information. Il précise que la secrétaire générale par intérim n'a informé ni le conseil de fondation ni le DIP. «En tant



Le foyer thérapeutique pour adolescents en difficulté de l'Aubépine a été transféré de l'OMP à la FOJ l'an passé.

«En tant qu'entité parapublique subventionnée à hauteur d'environ 70 millions de francs par le Canton sur un budget de 80 millions, il est impératif que nous respections les procédures.»

**Marc Nobs**  
Président de la Fondation officielle de la jeunesse

qu'entité parapublique subventionnée à hauteur d'environ 70 millions de francs par le Canton sur un budget de 80 millions, il est impératif que nous respections les procédures. Le problème ne concerne ni les montants des hausses ni le bien-fondé des réévaluations, mais le fait que la procédure aurait dû passer par le DIP avant d'être validée par l'Office du personnel de l'État.»

Y a-t-il eu des passe-droits? Marc Nobs pense qu'on est seulement face à de la «négligence» et à «une faute professionnelle qui doit être analysée». C'est pourquoi la suspension a été décidée pour pouvoir «faire toute la lu-

mière sur les processus existants ainsi que sur la manière dont ils ont été appliqués», selon le message adressé au personnel en début de semaine. Il annonçait ainsi le lancement d'un audit «dans les prochains jours».

Ce sera plutôt dans quelques semaines, corrige Marc Nobs. L'audit externe sera confié à un expert indépendant, en principe l'ancien magistrat de la Cour des comptes Stanislas Zuin. D'autres dysfonctionnements sont-ils en cause? «Pas à ma connaissance», répond le président. Le Service d'audit interne de l'État est toutefois en train de contrôler le fonctionnement et l'organisation de la FOJ, informe-t-il.

Quant au DIP, qui est l'autorité de surveillance, «il est au courant et en soutien de la situation», selon Marc Nobs. Le DIP ne lancera pas sa propre enquête, fait savoir ce dernier: «La FOJ gère cette situation, que nous suivons avec attention.»

## «Sous contrôle»

Le conseil de fondation a désigné Jacques Hertzschuch pour assurer l'intérim en attendant l'entrée en fonction en janvier de la nouvelle secrétaire générale, Séverine Schifferli Müller. Le premier, ancien directeur RH à l'Hôpital cantonal, a assuré durant un an à partir d'août 2022 l'intérim à la tête de l'Office médico-pédagogique.

La deuxième est l'actuelle directrice du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

Le conseil de fondation s'engage dans son message à «clarifier, objectivement et dans les meilleurs délais, les incertitudes rencontrées».

«Ces suspensions ont humainement été des décisions très difficiles à prendre. Avec l'arrivée dès cette semaine de Jacques Hertzschuch, spécialiste des crises, la situation est sous contrôle, cherche à rassurer Marc Nobs. Les collaborateurs s'engagent de façon remarquable au sein des foyers, les prestations sont délivrées à la hauteur des attentes du DIP.»

Selon le président, la venue de la nouvelle responsable en janvier permettra de stabiliser le secrétariat général. Celle qui a été suspendue effectuait elle-même un intérim depuis janvier, après que le précédent conseil de fondation eut licencié le précédent secrétaire général. Pourquoi ce licenciement? «Je ne sais pas, ce qui m'intéresse, c'est l'avenir», répond Marc Nobs.

## Onde de choc

Selon nos informations, l'annonce des suspensions a créé une onde de choc à l'intérieur, dans un contexte déjà sensible. Il y a un mois, la «Tribune de Genève» révélait les graves manquements de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) dans sa mission de surveillance et d'autorisation des foyers pour mineurs et des familles d'accueil.

Mardi, la Cour des comptes publiait un rapport pour inviter les acteurs étatiques et les foyers à améliorer les dispositifs d'aide à la parentalité pour les familles d'enfants placés. Le même jour, une septantaine d'employés de l'OEJ, en particulier du Service de protection des mineurs, débrayaient pour le maintien de leur sixième semaine de vacances. Enfin, il y a plus d'un an, la commission de contrôle de gestion créait une sous-commission chargée de faire la lumière sur d'éventuels dysfonctionnements dans le dispositif de protection des mineurs. Elle doit rendre sous peu ses conclusions.

Contactée, la cheffe suspendue a fait valoir son devoir de réserve, tout comme le directeur financier. Marc Nobs confirme être le seul autorisé à répondre à la presse.

## Enfouissement des mâchefers: le canton n'y échappera pas

## Déchets

**L'initiative de l'UDC Lionel Dugerdil est invalidée par le Tribunal fédéral. Sur le terrain, les investigations vont de l'avant.**

Il est interdit d'interdire. En substance, c'est le message envoyé par le Tribunal fédéral (TF) à ceux qui souhaitent que Genève interdise l'enfouissement de ses mâchefers, à savoir les déchets que les incinérateurs ne parviennent à brûler tels que la céramique, la vaisselle ou la literie pour chats.

Rendu public mercredi, l'arrêt de la Haute Cour a ainsi confirmé l'invalidation par le Conseil d'État genevois du point essentiel de l'initiative portée par l'UDC Lionel Dugerdil. Les juges reconnaissent ainsi que ces déchets résistant à l'incinération - 40'000 tonnes à ce jour à Genève - sont inévitables et qu'un Canton ne peut se décharger de leur traitement. Autrement dit, aucune collectivité ne peut reporter le fardeau sur ses voisins (comme c'est le cas actuellement, puisque Genève les exporte dans le Jura).

## «Arrogance genevoise»

Conséquence directe de l'arrêt du TF: la population ne votera pas sur l'introduction du nouvel article constitutionnel. Une victoire pour l'État, qui mène des recherches en vue de l'installation d'une décharge à Satigny? «Cette initiative reflète une forme d'arrogance genevoise qui autoriserait à produire des déchets en se reposant sur les autres cantons pour les traiter», a répondu à nos confrères du «Temps» le conseiller d'État Antonio Hodgers.

Le député UDC, lui, admet sa défaite, mais ne compte pas s'arrêter là: «On a perdu une bataille, mais pas la guerre, veut croire Lionel Dugerdil. L'argument de la solidarité intercantonale est audible, mais on ne peut pas tolérer que ces déchets toxiques soient enfouis. Ils émergeront forcément un jour et il reviendra aux générations futures d'en payer les conséquences, c'est intolérable.»

Ce dossier revêt une dimension particulière pour le président de l'UDC genevoise. Car le député n'est pas seulement membre de la Commission de l'environnement, il est également le propriétaire des parcelles sondées par l'État en ce moment pour accueillir une fu-

ture décharge. Une bataille personnelle?

«Soyons clairs, si je perds mon combat, je deviens plus riche puisque l'État me dédommagera, souligne l'agriculteur de profession. Aujourd'hui, ces terres sont recouvertes d'herbe pour mes vaches et je préfère qu'elles restent ainsi. Je me bats par conviction et j'aurais agi exactement de la même manière si la décharge devait se faire à Versoix ou ailleurs.»

«Je me bats par conviction et j'aurais agi exactement de la même manière si la décharge devait se faire à Versoix ou ailleurs.»



**Lionel Dugerdil**  
Président de l'UDC Genève

Et maintenant? L'écu promet de revenir avec un projet de loi. Dans son viseur, la politique cantonale en matière de recyclage, qu'il juge «lamentable. On utilise les Cheneviers comme une chaudière que l'on fait tourner à plein régime au service de Cadiom (ndlr: le réseau de chauffage à distance)», poursuit Lionel Dugerdil.

Lui milite en faveur d'une «plateforme de surtri avant incinération comme il en existe dans nos pays voisins».

## Forages exploratoires

Quoi qu'il en soit, l'État poursuit ses investigations à Satigny. Pour l'heure, des sondes installées à une dizaine de centimètres de profondeur «montrent que les terrains devraient a priori convenir», annonce le secrétaire général du Département du territoire. De nouveaux forages exploratoires seront réalisés «vraisemblablement au printemps prochain» afin de confirmer la nature des matériaux et de mesurer la perméabilité.

Quant au contrat permettant l'exportation des mâchefers genevois vers une décharge jurassienne - il arrivait à échéance à la fin de cette année - il a été prolongé jusqu'en mars 2026. **Luca Di Stefano**

## Les maçons du canton se mobilisent pour leur salaire

## Construction

**Ils étaient plus d'une centaine réunis autour d'une grillade jeudi, aux Acacias, pour réclamer une augmentation.**

Les maçons genevois ont organisé une grillade jeudi midi au parc Eglantyne-Jebb, aux Acacias. Une centaine d'ouvriers venus des chantiers alentour ont manifesté leur mécontentement face aux négociations salariales qui viennent de s'ouvrir avec les syndicats. Ils veulent mettre la pression par rapport à la prochaine échéance, le 28 octobre.

Selon les syndicats, la situation était déjà tendue en 2023, où aucune augmentation conventionnelle n'avait été accordée, malgré la hausse du coût de la vie. «Les travailleurs estiment avoir subi une humiliation de la



Face à la hausse du coût de la vie, les ouvriers mettent la pression en vue de leurs négociations salariales en cours. DR

part du patronat avec la recommandation qui invitait à n'augmenter que les salariés motivés et compétents, s'agace José Se-

bastiao, secrétaire syndical à Unia. Elle a provoqué des divisions et des problèmes sur les chantiers.»

Le premier round de négociations pour les salaires 2025, découlant de la Convention collective de travail (CCT), a eu lieu en septembre, mais elles sont inacceptables, pour les syndicats. «Ils proposent d'augmenter les salaires des maçons de 0,5%, ce qui représente 30 francs de plus par mois, s'insurge Thierry Horner, secrétaire syndical au Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT). Le mépris du patronat pousse à la confrontation.»

Cette augmentation conventionnelle de 30 francs serait complétée par une prime au mérite, ce qui hérise le poil des syndicats. «Elle est défavorable aux travailleurs âgés et temporaires qui ne voient pas leur salaire augmenter, alors que la hausse conventionnelle a force obligatoire et profite à tous», martèle José Sebastiao.

Les syndicats réclament 250 francs supplémentaires par mois en 2025, pour faire face à la perte du pouvoir d'achat. Une augmentation que les entrepreneurs pourraient facilement assumer «vu le boom du secteur, qui affiche un chiffre d'affaires de 23 milliards».

Et Thierry Horner d'ajouter: «Les maçons sont considérés comme des enfants gâtés par les patrons et par la direction de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), qui prétend que leurs salaires s'élèvent à 7000 francs par mois, alors qu'ils sont de 5800 brut.»

## Discussions en cours

Du côté de la SSE, le porte-parole de la section genevoise rappelle que les partenaires sociaux sont en pleine discussion au niveau national. Eric Biesel s'étonne que le SIT participe à une telle action.

«Dans cette négociation, nous sommes trois partenaires, la SSE et les syndicats Unia et Syna.»

Tous trois discutent, comme chaque année, d'une adaptation des salaires, comme le prévoit la CCT.

Il précise toutefois que cette dernière prend également en compte de nombreux facteurs, comme l'indice des prix à la consommation, la situation économique, le marché du travail du secteur, l'augmentation des charges sociales.

Pour Eric Biesel, une hausse mensuelle de 250 francs serait «difficilement supportable pour les entreprises, alors que leur marge ne cesse de diminuer». Quant au salaire d'un maçon titulaire d'un CFC, il serait bien de 7000 francs brut par mois, «si l'on tient compte des indemnités, de la pause et du 13<sup>e</sup> salaire». **Judith Monfrini**